ART. 2 N° CF108

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Retiré

AMENDEMENT

N º CF108

présenté par

M. Mariton, M. Herth, M. Bertrand, M. Blanc, M. Carré, M. Carrez, M. Censi, M. Chartier, M. Cornut-Gentille, M. Dassault, M. Estrosi, M. Francina, M. Goasguen, M. Gorges, Mme Grosskost, M. Lamour, M. Le Fur, M. Le Maire, Mme Louwagie, M. Mancel, M. Ollier, Mme Pécresse, M. de Rocca Serra, M. Wauquiez et M. Woerth

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit, pour l'année 2015, un prélèvement de 255 M€ sur les ressources du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA), qui s'élèvent à 320 M€ (largement issus des contributions versées par les agriculteurs).

Le FNGRA a été institué afin de participer au financement des dispositifs de gestion des aléas climatiques, sanitaires, phytosanitaires et environnementaux dans le secteur agricole. Or un prélèvement à hauteur de 255 M€ risque de ne plus lui permettre d'assurer une trésorerie prudentielle suffisante pour faire face aux aléas climatiques nombreux et soudains dont peuvent être victimes nos agriculteurs.

La ponction des moyens du FNGRA, opérée sans concertation par le Gouvernement, est également un très mauvais signal alors qu'un nouveau contrat socle d'assurance climatique est en train de voir le jour dans chacun des grands secteurs de production. Son intervention est en effet indispensable pour accompagner la montée en puissance de l'assurance.

Pour toutes ces raisons il convient de supprimer cet article.